CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE LE 2 JUIN 2020

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage, à 16:30.

SONT PRÉSENTS: Monsieur Raymond Morin, Maire

Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 2 juin est à huis clos avec enregistrement pour le public - Recommandations du Premier Ministre François Legault dû à la pandémie du COVID-19 et l'enregistrement selon la FQM

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 16:30.

2020-06-CMD148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 mai 2020
- 1-3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 mai 2020

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques 385 512,73\$
- 2-2 Destruction du bâtiment municipal du 301, chemin Godin
- 2-3 Appel d'offre à tous les promoteurs de développement
- 2-4 Octroi du contrat Fauchage des chemins municipaux
- 2-5 Embauche temporaire Urbanisme
- 2-6 Embauche d'un contremaitre
- 2-7 Fin de probation employé # 32-0029
- 2-8 Nomination d'un chef d'équipe
- 2-9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 2-10 Permanence de l'employée # 13-0012

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Demande de dérogation mineure Matricule 4638-55-4674 Installation d'une piscine hors terre
- 4-2 Contribution pour l'achat de bottes de sécurité Inspecteur municipal et la Directrice générale
- 5- TRANSPORT
- 5-1 Achat d'une remorque
- 5-2 Dotation Poste d'opérateur permanent
- 6- HYGIÈNE DU MILIEU
- **6-1** Visite de consultation en eau usée et formation
- 7- LOISIRS ET CULTURE
- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9- RAPPORT DE COMITÉS
- 10- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11- CORRESPONDANCES
- 12- VARIA
- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et appuyé par le conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16 :36.

2020-06-CMD149 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-CMD150 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-CMD151 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MAI 2020

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés totalise 385 512,73\$ et se détaille comme suit;

Comptes à payer 27 107,23\$ Compte payés 322 726,15\$ Salaires 35 679,35\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires.

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 385 512,73 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-06-CMD152 DESTRUCTION DU BÂTIMENT MUNICIPAL – 301, CHEMIN GODIN

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que la maison du 301, chemin Godin appartient à la Municipalité de Déléage;

ATTENDU que cette maison est âgée et que la Municipalité de Déléage veut assurer un développement dans le secteur du chemin Godin;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorise que la maison du 301, chemin Godin soit démolie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

2020-06-CMD153 APPEL D'OFFRE À TOUS LES PROMOTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité appartient un terrain vacant dans le secteur de la rue Godin;

CONSIDÉRANT qu'il y a place à du développement pour un nouveau quartier résidentiel;

PAR CONSÉQUENCE, la Municipalité autorise la directrice générale à publier une carte identifiant les grandeurs du terrain, en faire l'annonce et la publier sur les sites web et facebook de la Municipalité, dans les journaux à Mont-Laurier et dans l'Outaouais, et faire appel aux promoteurs de développement pour des offres de développement dans ce secteur de la rue Godin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD154 OCTROI DU CONTRAT – FAUCHAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont autorisé le lancement d'appel d'offres pour l'octroi du contrat pour le fauchage de la végétation aux abords des chemins et des rues municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres suivantes;

SOUMISSIONS 2020 – 2021 – 2022

FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DES CHEMINS ET RUES

Entreprise	\$/heure	\$/km	2020	2021	2022
3097-4547	95\$/hre	35\$/km	Ibid	Ibid	Ibid
Québec Inc.					
Annette Brisson					
167, rue Laurier					
Maniwaki Qc					
Québec inc. 9397-	85\$/hre	35\$/km	Ibid	Ibid	Ibid
6363					
Marilyne Emond					
193, ch. Ste-					
Thérèse					
Déléage Qc					

EN CONSÉQUENCE le contrat pour le fauchage de la végétation aux abords des chemins et des rues est octroyé à « Québec inc 9397-6363, Madame Marilyne Emond. » et la Directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour l'octroi du contrat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD155 EMBAUCHE TEMPORAIRE – URBANISME

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme a une charge de travail considérable;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'un inspecteur municipal pour une courte période afin de répondre aux besoins immédiats;

PAR CONSÉQUENCE, la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière est autorisée à procéder à l'affichage du poste et mener le processus de dotation par l'octroi d'un contrat à durée déterminée pour un inspecteur municipal.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD156 EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que des rencontres de suivi ont eu lieu avec l'employé # 32-0029 concernant le poste de contremaître;

CONSIDÉRANT que l'employé ne rencontrait pas toutes les exigences du poste, les membres du conseil se sont entendus pour mettre un terme à la période de probation et de ne pas lui octroyer le poste de contremaître;

PAR CONSÉQUENCE, la Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à l'affichage du poste et d'autoriser le processus de dotation par le comité des Ressources humaines.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Ont voté contre : Conseillère Louise Charlebois – Elle croit que le candidat en

question n'a pas les compétences pour ce poste.

Conseillère Michelle Briand.

Adoptée à la majorité

2020-06-CMD157 FIN DE PROBATION EMPLOYÉ # 32-0029

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT une insatisfaction quant à l'exécution des tâches de l'employé # 32-0029 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs discussions ont eu lieu concernant l'amélioration dans l'exécution du travail demandé;

PAR CONSÉQUENCE, les membres du Conseil mettent fin à la période de probation de l'employé # 32-0029 et autorise la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à exécuter l'administration de cette fin de probation.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD158 NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que lorsque le poste de contremaître est vacant et, pour le bon fonctionnement du service des travaux publics, il y a lieu de nommer un chef d'équipe en l'absence du contremaître;

CONSIDÉRANT que le chef d'équipe aura à coordonner les opérations de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier le salaire de l'employé qui effectuera cette tâche à la demande de la direction générale, une prime de 15% sera ajoutée au salaire en guise de compensation pour ces responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT que cette prime n'affecte pas la prime du 10% telle qu'indiqué dans la convention collective, soit celle du chef d'équipe qui est nommé lorsqu'il s'agit de diriger plus de quatre (4) employés en période d'augmentation du personnel en voirie;

CONSIDÉRANT que nous devons respecter la liste d'ancienneté, le poste sera offert selon la liste du nombre d'heures cumulées et travaillées au cours des années par les employés en voirie (du plus vieux au plus jeune) jusqu'à l'acceptation de l'un d'eux pour exécuter les fonctions du poste;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent la prime de 15% additionnel au salaire de l'employé qui se verra effectuer les fonctions du contremaître absent.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD159 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

CONSIDÉRANT que Transports Québec a versé une compensation de 335 922 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par le conseiller Michel Guy et, il est résolu par le conseil de Déléage

D'INFORMER Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD160 PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE # 13-0012

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-CMD10316 relative à l'embauche, en date du 25 novembre 2019 de l'employée numéro 13-0012 à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU que la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 25 mai 2020 pour l'employée numéro 13-0012;

PAR CONSÉQUENCE, les membres du Conseil approuvent la permanence de l'employée numéro 13-0012 à titre de Directrice générale et de Secrétaire-Trésorière.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD161 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 4638-55-4674 – INSTALLATION D'UNE PISCINE HORS TERRE

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure pour le matricule # 4638-55-4674 a été dûment remplie ainsi que les frais reliés acquittés et déposée;

CONSIDÉRANT que la demande déposée concerne l'installation d'une piscine hors terre de 21 pieds de diamètres dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1.2.1 de la grille des normes par construction et par zone du règlement de zonage 354 interdit les piscines à l'avant d'un bâtiment en zone urbaine;

CONSIDÉRANT que l'emplacement dans la cour arrière est restreint, rocheux et accidenté; CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette demande ne cause pas de perte de jouissance des droits des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CCU;

D'AUTORISER la dérogation mineure pour l'installation de la piscine hors terre dans la cour avant.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD162 CONTRIBUTION POUR L'ACHAT DE BOTTES DE SÉCURITÉ – INSPECTEUR MUNICIPAL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que l'Inspecteur municipal et la Directrice générale ne font pas partie de la convention collective;

ATTENDU que la Directrice générale devra occasionnellement se rendre sur le terrain;

ATTENDU que l'inspecteur municipal doit aller sur le terrain dans le cadre de ses fonctions pour inspecter ou pour constater des travaux, et, par mesure de sécurité;

D'AUTORISER un montant maximum de 100,00 \$ taxes en sus pour l'achat d'une paire de bottes de sécurité, est alloué une seule fois.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD163 ACHAT D'UNE REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le service de la voirie nécessite fréquemment de transporter le gros réservoir en plastique d'eau pour arroser les chemins, la rétrocaveuse etc.;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Opération Forestière M.Y.R disposait, dans son inventaire, d'une remorque disponible immédiatement ayant les dimensions et la capacité recherchée;

D'ACCEPTER l'achat d'une remorque Towma 1992, numéro de série 1P9F40D27NG162528, au prix de 3 000 \$, excluant les taxes, tel que proposé par Opération forestière myr et à la condition de vente sans aucune garantie légale et sans inspection mécanique.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD164 DOTATION – POSTE D'OPÉRATEUR PERMANENT

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que le service de la voirie nécessite un opérateur permanent additionnel;

CONSIDÉRANT aussi que l'ajout d'un troisième (3) opérateur permanent en saison hivernale est devenu essentiel;

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne n'a sollicité aucun employé municipal;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil autorise la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière d'afficher à l'externe le poste d'opérateur permanent ainsi qu'une annonce à la radio CHGA.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD165 VISITES DE CONSULTATION EN EAU USÉE ET FORMATION

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que les équipements de l'un de nos réseaux d'égout doivent être remplacés et que les données ressorties indiquent une défectuosité et de l'usure;

CONSIDÉRANT que deux (2) de nos employés doivent être formés pour manœuvrer les équipements, préparer les rapports, faire des suivis et soumettre des données au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que les entreprises Échantillon/Solution et Simon Parisien Inc. offrent une aide d'accompagnement et de formation à un prix concurrentiel;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil autorisent la dépense de 639,72 \$ taxes incluses pour six (6) x 2 visites pour consultation en eau usée par mois incluant le temps de transports pour vérifier nos systèmes, corriger les erreurs, former deux (2) employés de la voirie et nous mettre à niveau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-CMD166 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et appuyé du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16 :36.

	Adoptée à l'unanimité.		
Raymond Morin	Joanne Poulin		
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière		